



Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris

I

7972635
72 MAI 2006

34184



N° DE DÉPOT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 MARS 2005

EXTRAIT

L'an deux mille cinq, le dix huit mars à quinze heures quinze, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Paris (75015), 90, boulevard Pasteur sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Sont présents:

- Michel PELOSOFF, Président du conseil d'administration,
- Patrick de LATAILLADE, Directeur Général et Administrateur,
- Thierry COSTE, Administrateur,
- SEGESPAR, Administrateur, représentée par Jean-Yves COLIN

Sont excusés

- Claude JACQUART, Administrateur, qui a donné pouvoir à Michel PELOSOFF
- Pierre d'HAULTFOEUILLE, Administrateur,
- Pierre CAMBEFORT, Administrateur, qui a donné pouvoir à Patrick de LATAILLADE
- VALINTER VI, Administrateur, représentée par Hervé JOUBAUD
- La société PRICE WATERHOUSE COOPERS, commissaire aux comptes, représentée par Jean Pierre BOUCHART, régulièrement convoquée,

Assistent également à la réunion :

- Serge DUBOIS, de la société CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT
- Christine FAGE représentante élue du Comité d'entreprise,
- Jean-Louis FROMENT, représentant élu du Comité d'entreprise,
- Marie-Odile MOREL de la société UNIGER qui remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est présidée par Michel PELOSOFF en sa qualité de Président du conseil d'administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2004
- Point 2 : Administration de la société
- Point 3 : Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Point 4 : Rapport du Président du Conseil d'Administration d'UNIGER au titre de la Loi Sécurité Financière
- Point 5 : Acquisition de CLAM IMMOBILIER par UNIGER et Transmission Universelle de Patrimoine
- Point 6 : Examen du projet de modification des statuts
- Point 7 : Convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- Point 8 : Rapport de l'audit interne
- Point 9 : Questions diverses

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 octobre 2004

Le Président rappelle aux administrateurs qu'il convient d'approuver et de signer le procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 octobre 2004.

Après lecture, les membres du Conseil, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la précédente réunion.

Point 2 : Administration de la société

RATIFICATION PAR L'ASSEMBLEE DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président rappelle au Conseil que Michel PELOSOFF avait été coopté lors du Conseil d'Administration du 17 septembre 2004 et qu'en conséquence l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes 2004 doit ratifier cette cooptation.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Michel PELOSOFF.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS

Il est rappelé que les mandats d'administrateurs de Pierre CAMBEFORT, Claude JACQUART, Michel PELOSOFF et de la société VALINTER VI arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Le Président propose au Conseil de ne pas renouveler le mandat de la société VALINTER VI.

Enfin, il est proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats de Pierre CAMBEFORT, Claude JACQUART, Michel PELOSOFF pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats de Pierre CAMBEFORT, Claude JACQUART, Michel PELOSOFF pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

.....
Point 6 :Questions diverses (néant)

Aucune autre question n'étant soulevée par les membres du Conseil, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à dix-sept heures.